REPUBLIQUE FRANCAISE

Département d'Eure-et-Loir Arrondissement de Chartres

NOMBRE DE MEMBRES

exercice

15

Présents

12

Qui ont pris

part à la

délibération

12

Afférents

au conseil

municipal

15

Envoyé en préfecture le 27/09/2022

Recu en préfecture le 27/09/2022

Affiché le 27/09/2022



ID: 028-212800130-20220921-2022_83-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune d'Aunay-sous-Auneau

SÉANCE DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt et un septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, dans la salle du Foyer Communal Jean Moulin. L'organisation de la séance du conseil municipal a été prévue dans la salle du fover communal Jean Moulin, plus spacieuse que la salle de la mairie, et qui permet ainsi de respecter au mieux les distanciations physiques

Date de la convocation

16/09/2022

Date d'affichage

16/09/2022

M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-Auneau Présidence:

Secrétaire de séance : M. René BONNET

Participants: M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. René

BONNET, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, Mme Evelyne GENECQUE, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Vincent ZOUZOULKOWSKY, Mme Julie DE FRANCQUEVILLE, M. Daniel

MOREAU, Mme Gwenaël BEYE

Absents excusés : **Mme Olivia DEVOS**

Mme Fanny LE GALLO M. Julien PICHOT

Objet de la Délibération :

CONVENTION POUR UN REGROUPEMENT DE COMMANDES CONCERNANT LE D'ASSAINISSEMENT INTEGRANT LE RESEAU PLUVIAL

Délibération n° 2022 83

Le Conseil Municipal a reçu communication du projet de convention de groupement de commandes relative au schéma directeur d'assainissement (avec volet patrimonial et plan de zonage intégrant le pluvial) adopté par la CCPEIF.

Cette convention permet aux communes d'avoir la possibilité de valider ou non la tranche optionnelle relative au « volet pluvial ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature de la convention qui permettra de valider ou non, la tranche optionnelle après avoir eu connaissance des éléments chiffrés pour la gestion du réseau pluvial communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes relative au schéma directeur d'assainissement
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce document

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu

- L'envoi en Préfecture le : 27/09/2022
- L'affichage en Mairie le : 27/09/2022
- La publication sur le site internet : www.aunay-sous-auneau.fr - Rubrique : La commune / Vie municipale le : 27/09/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative

Pour extrait certifié conforme, Le Maire d'Aunay-sous-Auneau



Robert DARIEN